

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing.

Excusé :

Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2023	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. Statistiques	3
2. Résultats	5
3. Événements	5
4. UCI/UEC	5
5. CNOSF/COJO	7
6. Activité fédérale	7
7. Point RH	7
8. Point numérique	8
9. Point juridique	9
IV. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	9
1. Directeur technique national	9
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	9
V. COMMISSIONS	10
1. VTT	10
2. Route	11
VI. POINT FINANCIER	14
VII. POINT PARIS 2024	16
VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	17
IX. ÉPREUVES OFFICIELLES	18
X. QUESTIONS DIVERSES	18

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que Xavier JAN est excusé et que le Trésorier général suivra cette séance en visioconférence.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 20 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 103 118 au 30 avril 2023 versus 104 630 au 30 avril 2022, soit une baisse de 1 512 licenciés (-1,45 %). À ce stade, il est peu probable que la situation puisse encore évoluer favorablement.

La situation des territoires est particulièrement hétérogène puisque les comités métropolitains affichent un recul de 2,01 %, tandis que les comités ultramarins progressent de 10,52 %. Si tous les territoires d'outre-mer sont en augmentation, la Martinique et Mayotte comptabilisent plus de licenciés au 30 avril 2023 qu'au 30 septembre 2022. À noter également que trois comités métropolitains sont en avance par rapport à l'année dernière : l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté et la Bretagne.

En ce qui concerne les disciplines, les données sont les suivantes :

- activités dites traditionnelles : -0,07 %. Parmi ces activités, la Route est en recul de 1,11 % et la Piste endurance de 44,12 % ;
- VTT : -2,98 % ; le VTT Cross-country accuse une baisse de 5,27 % ;
- BMX : -4,22 % et le BMX Race est en baisse de 5,31 % ;
- Autres disciplines : +115 %.

De manière plus générale, une contraction des adhésions, notamment chez les jeunes, dans tous les sports, y compris collectifs, a été constatée. De fait, il est possible qu'en France les jeunes pratiquent de moins en moins de sport fédéré.

Le Président confirme que la courbe des jeunes de la FFC est assez similaire à celle des autres fédérations sportives.

Yannick POUÉY indique que cette situation est certainement liée à des évolutions sociétales qui dépassent totalement les fédérations et sur lesquelles elles ne peuvent agir.

La Fédération compte 12 605 licenciés, soit une hausse de 535 femmes, lesquelles représentent 12,22 % des licenciés.

S'agissant des blocs de licences, les éléments sont les suivants :

- Compétition : +500 licenciés, soit +1,66 % ;
- Jeunesse : -1 238 licenciés, soit -2,79 %, avec une réelle césure entre les catégories allant du Baby vélo aux U13 qui sont en baisse, et les catégories supérieures qui sont en hausse ;
- Sport : -750 licenciés, soit -5,48 %, avec une problématique sur les épreuves de masse qui demeurent à la peine ;
- Staff : +5 licenciés ;
- Staff Pro : -29 licenciés ;
- Arbitres : -94 licenciés. Il est essentiel de mener une réflexion sur ce sujet, tant en ce qui concerne les actions mises en œuvre par les clubs pour recruter des arbitres, tant sur la formation dispensée et les affectations. La CNCA (Commission Nationale du Corps Arbitral) rencontre de nombreuses difficultés à pourvoir les postes d'arbitres sur les grandes épreuves.

Marie-Françoise POTEREAU observe qu'il conviendrait d'envisager une collaboration plus étroite avec l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et de travailler sur le public féminin qui représente une belle opportunité : il est fondamental de lancer un travail de fond sur le recrutement féminin, car il n'existe aucun retour ni aucune statistique sur ce sujet à ce jour.

Éric JACOTÉ souligne que l'UNSS est confrontée aux mêmes difficultés que le FFC en matière de recrutement d'arbitres.

Marie-Françoise POTEREAU indique qu'il est cependant nécessaire d'effectuer une mutualisation des arbitres avec l'UNSS en amont, et de sensibiliser les Comités Régionaux à une dynamique d'arbitrage lors des Trophées de France afin de détecter des potentialités.

Yannick POUÉY estime qu'il est essentiel de revoir le système fédéral en ouvrant l'arbitrage vers les jeunes pour les épreuves et catégorie jeunesse et en renforçant l'accompagnement des jeunes arbitres.

Fabien RAFFOUX signale que les statistiques présentées sont effectuées uniquement sur la première catégorie de licences et que la licence arbitre n'est pas conditionnée à une formation.

Le Président confirme la nécessité de travailler en profondeur sur ce sujet.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences s'établit à 103 815 au 10 mai 2023. En conséquence, le retard par rapport à la saison précédente est avéré.

Le taux global de renouvellement est de 72,9 %. Celui du bloc Compétition s'élève à 81,2 % et celui des Jeunes est inférieur au taux des années précédentes puisqu'il se situe à 62,9 %.

S'agissant de la baisse des jeunes licenciés, elle affecte surtout le BMX Race et le VTT Cross-country.

L'impact de la réforme des licences sur les anciennes catégories Nature et Urbain qui ont été regroupées sur les épreuves de masse est le suivant :

- Nature : beaucoup de licenciés sont passés en Loisirs, mais 742 personnes n'ont pas repris de licence ;
- Urbain : si l'ensemble des licenciés mineurs s'est correctement réparti sur les catégories afférentes, et que certains se sont repositionnés en Access, la perte s'élève à 299 licenciés.

S'agissant de la catégorie des arbitres, une analyse plus précise sera effectuée afin d'appréhender plus finement les raisons de la baisse.

Le Président adresse toutes ses félicitations à Fabien RAFFOUX et à son équipe pour la mise en place de l'outil de pilotage qui permet d'obtenir des statistiques précises sur l'évolution de la prise de licences et de mettre en place les actions idoines.

2. Résultats

Le Président souligne la qualité des résultats des athlètes fédéraux, notamment sur la Piste, et salue la victoire d'Aurélien PARET-PEINTRE sur la quatrième étape du Giro.

3. Événements

Le Président évoque la mise en place de la convention entre la FFC et l'ambassade de France au Rwanda qui accorde une dotation de 100 000 euros pour l'action commune en faveur du cyclisme rwandais.

L'audition des candidats pour l'accueil des Championnats d'Europe Route 2025 est en cours. La décision concernant le choix du candidat sera prise lors du Bureau Exécutif du mois de juin. Il est précisé que l'organisation desdits championnats se fera conjointement avec la FFC. Par conséquent, les rôles seront répartis en fonction des savoir-faire des acteurs, tandis que les bénéfices ou les pertes seront partagés. De manière plus générale, il est absolument essentiel que la Fédération coordonne les événements internationaux ayant lieu sur le territoire national eu égard à ses nombreuses compétences.

S'agissant des Championnats du monde 2027, les visites techniques avec l'UCI et Glasgow ont été planifiées. Une rencontre sera organisée prochainement pour définir plus précisément le cadre général de l'organisation en harmonie avec les propositions d'organisation technique de la FFC. Nicolas ANDRÉ et son équipe ont rédigé un excellent document de structuration de l'événement qui offre une base détaillée des apports de savoir-faire de la FFC.

4. UCI/UEC

Le Président relate le dernier Comité directeur de l'UCI lors duquel les difficultés rencontrées sur le plan sportif dans l'organisation des Championnats de Glasgow ont été évoquées.

Le programme des Jeux olympiques et paralympiques de Los Angeles 2028 sera annoncé très prochainement.

En ce qui concerne l'Ukraine et la participation des athlètes russes et biélorusses aux compétitions officielles, l'UCI a confirmé dans un communiqué sa position qui demeure en ligne avec celle du CIO. Pour rappel, aucune course par équipe n'est ouverte aux Russes et aux Biélorusses ; seules les participations individuelles dans une équipe étrangère demeurent possibles. Pour ce faire, les athlètes doivent s'engager par le biais de la plateforme mise en place par l'UCI et répondre à un certain nombre de conditions de neutralité validées également par l'UCI. La problématique demeure en ce qui concerne les pays qui ne délivreront pas de visa pour les Russes et les Biélorusses, à l'instar de la Pologne pour les Jeux Européens, lesquels sont qualificatifs pour les Jeux olympiques.

Ludivine DESMONTS-MORNET s'enquiert de la position de la FFC concernant les compétitions internationales qu'elle coorganise, en particulier pour les participations individuelles d'athlètes russes et biélorusses.

Le Président précise que la position fédérale est celle de l'UCI et de l'État.

Il déclare qu'Andriy GRIVKO a été confirmé en tant que Président de la Fédération Ukrainienne de Cyclisme par une décision du tribunal. Cependant, d'autres décisions de justice sont en attente.

Christophe XHONNEUX souligne que cette situation affecte aussi la gestion des prix des athlètes, puisque les fédérations sportives n'ont pas le droit de verser de l'argent aux fédérations russes et biélorusses. Par voie de conséquence, ces prix sont actuellement consignés à la FFC.

Le Président confirme que la Fédération ne débloquera aucun prix sans consigne écrite de l'UCI ou de l'UEC.

Il annonce qu'Adam HANSEN, ancien coureur professionnel, a été élu président du CPA (Cyclistes Professionnels Associés).

À noter que la réflexion relative aux indemnités de formation qui seront proposées pour les femmes suit son cours. Elles seraient de 1 000 euros par an pour un passage en équipes World Tour (depuis les 15 ans et plafonnés à 8 ans) et de 500 euros pour la prochaine division Pro Séries.

S'agissant du sujet lié aux transgenres, des athlètes femmes ont fortement contesté leur participation aux épreuves féminines à la suite de la victoire d'une transgenre dans une course par étapes aux USA, et menacent de ne plus prendre part aux compétitions où des transgenres seraient présentes. Selon le professeur Bigard qui s'est exprimé sur cette question, il est impossible scientifiquement d'établir une règle précise garantissant l'équité, et ce, pour encore de nombreuses années. Pour autant, certains avantages sont avérés pour les transgenres post-puberté. De fait, la réponse à cette question sera politique et non scientifique, et il importe de déterminer à qui appartient la charge de la preuve. Pour l'heure, la FFC demeure alignée sur la position de l'UCI

et mènera une réflexion à l'issue de la nouvelle décision de l'UCI qui devrait intervenir en août 2023 ou en février 2024.

À noter enfin que l'UCI mettra en place d'un système d'évaluation des arbitres sur les courses de haut niveau ainsi qu'un dispositif visant à analyser les chutes lors des courses professionnelles afin d'en comprendre les causes et de réfléchir à des actions préventives. La Fédération suivra de près ces travaux qu'elle relaiera à sa Commission sécurité pour qu'elle les étudie.

5. CNOSF/COJO

Le Président déclare que la Gouvernance du CNOSF demeure particulièrement complexe.

6. Activité fédérale

Le Président relate son rendez-vous — auquel participait également Sylvain DUPLOYER — avec une société française concernant un appel d'offres relatif à un complexe immobilier qui intégrerait un Park de Freestyle en région parisienne et un concept autour du vélo.

Il annonce avoir rencontré le 25 avril Philippe DIALLO, président par intérim de la FFF et président du COSMOS.

L'inauguration de la piste BMX de Troyes a eu le lieu le samedi 6 mai en présence du Président de la FFC, du maire de Troyes, du président du département, du préfet, de représentants de la région et de Sylvain DUPLOYER.

Lors d'un rendez-vous entre Yannick POUHEY et Norbert JEANNEAU, certaines demandes du corps arbitral ont été passées en revue.

Enfin, le Président a assisté avec Marie-Françoise POTEREAU et Éric JACOTÉ à la tournée des drapeaux du Comité des Jeux olympiques et paralympiques qui s'est tenue le 28 avril à Guéret. Durant cet événement organisé par Alain MENUT, président de l'association Creuse Oxygène, et piloté par le COJO, la FFC a réalisé une remise de trente vélos Nouveau Cycle. Par ailleurs, plusieurs ateliers ont été organisés par les associations sportives de Guéret.

Marie-Françoise POTEREAU informe de la remise en état du bâtiment d'hébergement à la faveur du label Terre de jeux et qui permet d'améliorer les conditions d'accueil des stages sportifs.

7. Point RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif de la Fédération s'établit à 59,21 salariés en CDI et CDD à objet défini au 30 avril 2023, et à 70,71 avec les CDD, les alternants et les contrats de professionnalisation.

Tous les postes de la DERS devant être pourvus dans le cadre du contrat relatif aux Jeux olympiques ont été ouverts. S'agissant plus précisément du poste de

coordinatrice ou de coordinateur Piste et du poste équipement logistique, le recrutement s'annonce extrêmement difficile en raison de l'absence de profils idoines.

Yannick POUHEY fait part de son inquiétude face à la difficulté de recrutement d'une coordinatrice ou d'un coordinateur Piste et qui risque de peser sur les organisations fédérales.

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC a fait valoir son éligibilité à l'abattement de 21 % en direction des associations concernant les taxes sur les salaires pour les années 2022, 2021 et 2020.

Concernant le nouvel accord relatif au télétravail, le CSE a souhaité le présenter aux salariés. Sa mise en place devrait intervenir au début du mois de juillet.

8. Point numérique

Fabien RAFFOUX déclare que les tentatives de *phishing* ou de *spoofing* sont de plus en plus nombreuses et qu'un Comité Régional a échappé de peu à une tentative d'escroquerie. Il est certain que ce type d'actions à l'encontre de la FFC, des Comités Régionaux et des Comités Départementaux ne cesseront de croître à l'approche des Jeux olympiques. De fait, il est extrêmement important que chacun demeure vigilant aux emails suspects. Une communication interne sera effectuée par la DSI afin de rappeler les principes de sécurité de base.

Il évoque ensuite la première formation RGPD (règlement général sur la protection des données) qui a eu lieu les 26 et 27 avril 2023 à laquelle une grande partie des services ont assisté. D'autres formations sont programmées afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs impliqués dans la gestion des données personnelles (collecte, traitement et sécurisation de ces données), gestion qui doit être conçue sur la base de la protection des données (*Privacy by design*).

Pour rappel, le RGPD est obligatoire depuis 2018 et il est impossible de se prévaloir d'une loi antérieure ou postérieure pour ne pas l'appliquer. Chaque entité juridique est responsable de la mise en place de son RGPD et doit nommer son propre Délégué à la protection des données (DPO), fonction qui peut être internalisée ou externalisée. Ainsi la FFC n'est responsable de l'application du RGPD que pour son Siège. Il appartient donc aux Comités Régionaux, aux Comités Départementaux et aux clubs de mettre en œuvre leur propre règlement.

Fabien RAFFOUX relate ensuite un dysfonctionnement concernant le pass Découverte sur lequel deux informations erronées circulent. Il rappelle que ce pass a une équivalence Access sans restriction (sauf règlement spécifique sur l'épreuve) et qu'il peut être pris le jour même en ligne, la validation se faisant alors à posteriori. Il conviendrait de vérifier la rédaction des modalités afférentes afin de permettre une compréhension correcte. Il est donc utilisable sur toutes les épreuves acceptant de base la catégorie Access et pas uniquement sur les épreuves uniquement Access.

Yannick POUHEY déclare qu'il est nécessaire d'envoyer une note aux Comités Régionaux et aux Comités Départementaux afin qu'ils appellent à la CNCA les règles en vigueur pour qu'elles soient transmises aux arbitres.

9. Point juridique

Yannick POUÉY informe de la rédaction d'une note visant à éclaircir la question des adhérents/licenciés d'une association affiliée à la FFC, fédération délégataire. Ladite note expose notamment l'article 9 des Statuts de la FFC et les décisions du Conseil d'État sur ce sujet.

Le Président adresse tous ses remerciements à Christophe LAVERGNE et à Yannick POUÉY pour la rédaction de cette note qui lève toute ambiguïté sur les doubles affiliations et sur la nécessité de licenciés tous les adhérents du club.

La note sera transmise aux membres du CNPR lors de la réunion des 12 et 13 mai, et fera l'objet d'une synthèse pour une diffusion aux clubs.

IV. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Directeur technique national

Christophe MANIN procède à la présentation des modalités de sélection du BMX Freestyle pour les Jeux olympiques de Paris 2024 (cf. annexe). Ces modalités qui diffèrent légèrement de celles des précédents Jeux font appel pour la première fois à des quotas nominatifs. En outre, la compétition se déroulera entre onze et douze sportifs (versus huit et neuf lors des Jeux olympiques de Tokyo) et les quotas maximum seront de deux filles et de deux garçons par CNO.

S'agissant des qualifications pour les Jeux Olympiques en cours, les éléments sont les suivants :

- Piste : les quatre équipes (VPE hommes et femmes, PPE hommes et femmes) ont actuellement un classement satisfaisant mais les Championnats de Glasgow seront déterminants, en particulier pour la Vitesse par équipe féminine ;
- VTT : la prochaine Coupe du monde sera lancée à Nové Mesto ;
- Route : les rankings sont satisfaisants puisque les garçons occupent la deuxième place du ranking international et les filles occupent la quatrième place. Pour obtenir le nombre maximum de quotas, il faut se maintenir dans le top 5.
- BMX Race : l'équipe et le staff olympique étaient récemment en stage à Sarriens et un travail a été réalisé sur « Faire équipe ». Deux nouveaux stages sont prévus à Glasgow (un pour les filles et un pour les garçons). À noter la blessure intervenue à l'entraînement d'Axelle ÉTIENNE qui rend sa présence incertaine sur les prochaines actions de la saison 2023 ;
- Freestyle : la Coupe du monde reprendra du 17 au 21 mai au FISE de Montpellier.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER rappelle qu'aux termes de l'article L 231-5 du Code du sport, les fédérations sportives « veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne les programmes d'entraînement et le calendrier des compétitions et manifestations sportives qu'elles

organisent ou qu'elles autorisent ». Or, les conditions dans lesquelles un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive) peut être exigé sont fixées par les fédérations dans leur règlement fédéral, après avis simple (c'est-à-dire non contraignant) d'un organe collégial compétent en médecine depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 mars 2022.

À noter que l'UFOLEP ne demande plus de certificat pour participer aux compétitions et que la loi stipule que les fédérations doivent préciser si elles intègrent ou non les licences des autres disciplines.

Il expose ensuite la proposition de texte fédéral relatif aux conditions médicales pour la délivrance de la licence et la participation aux compétitions.

Le Président relève le problème de temporalité entre le remplissage du questionnaire, l'éventuelle délivrance de la licence et les conditions de pratique du licencié avec sa licence, notamment en cas de besoin d'un examen médical complémentaire.

Yannick POUHEY confirme que l'adéquation entre l'injonction faite aux fédérations sportives de veiller à la santé de leurs licenciés, la nécessité de ne pas encombrer l'agenda des médecins et les enjeux juridiques en cas d'incident médical grave demeure particulièrement difficile.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif, à l'issue duquel le Président propose de poursuivre le travail sur ce texte sur la base des principes suivants :

- arrêt de la généralisation du CACI ;
- obligation de consulter un médecin lorsque les personnes identifient un risque majeur à la faveur du questionnaire médical établi par la Fédération.

Il conviendra ensuite de vérifier que le texte couvre toutes les situations possibles et d'établir un rétroplanning. Ledit texte sera soumis aux voix du Bureau Exécutif du mois de juin. Quant à son application, elle pourra être différée d'une campagne en cas de tension réglementaire ou technique. Ce dernier point sera également mis au vote lors du prochain Bureau Exécutif.

Éric MEINADIER procède à la présentation du texte relatif aux conditions d'éligibilité à la licence Compétition des personnes transgenres, et dont la rédaction est conforme au règlement UCI.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé d'apporter des précisions à ce texte, lequel sera ajouté au règlement médical, et de le soumettre à la validation du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral du mois de juin.

V. COMMISSIONS

1. VTT

Éric JACOTÉ aborde le sujet des attestations d'assurance organisation et indique que la Commission Nationale souhaite apporter des modifications au texte réglementaire afin que les organisations puissent être couvertes intégralement lors du montage, des

entraînements et du démontage. Elle propose que les périodes d'assurance en VTT s'étendent à minima, de trois jours avant la première date de compétition et jusqu'à un jour après le dernier jour de compétition. Cette disposition vaudrait pour toutes les disciplines.

Christophe LAVERGNE fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des précisions concernant la période sur l'attestation d'assurance dans la mesure où le contrat d'assurance couvre l'événement dans sa globalité.

Éric JACOTÉ évoque ensuite la question des entités organisatrices des organisations et fait part de la proposition de la Commission Nationale VTT qui souhaite créer un « club » propre au Siège fédéral de la FFC, portant le même nom, c'est-à-dire « Fédération Française de Cyclisme », afin que les épreuves officielles soient clairement identifiées comme organisées par la FFC. Cette création permettra de régler plusieurs problèmes administratifs et d'assurer une communication pertinente. Le club demeurera rattaché au Comité Régional Île-de-France.

Fabien RAFFOUX déclare que l'affichage de l'entité organisatrice sera résolu par le système. Par conséquent, il sera possible d'afficher correctement l'entité organisatrice.

2. Route

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale Route Professionnelle féminine propose d'apporter des ajustements au cahier des charges des équipes continentales Femmes UCI 2024. Lesdits ajustements sont exposés comme suit :

1/Effectif minimum* :

- 8 coureuses au SMIC français minimum (1^{er} janvier 2024). Pas de maximum.
- 100 % de l'effectif déclaré des structures doit être au SMIC français minimum sur douze mois. Exemple : si l'équipe est composée de 10 ou 12 filles, ces 10 à 12 filles doivent être au SMIC français minimum sur douze mois, soit la totalité de la saison (du 1^{er} janvier au 31 décembre).
- *Les contrats SHN (militaire) peuvent être intégrés dans l'effectif déclaré et validés en tant que tels.
- **Type de licence** : Licence Élite Professionnelle.

2/Encadrement minimum :

- 4 personnes diplômés (ées) — diplômes français et/ou reconnus avec obligation de s'inscrire à la formation UCI.
- Salaire minimum = SMIC français minimum au 1^{er} janvier 2024.
- Type de contrat : CDI ou CDD renouvelable spécifique (février à octobre inclus à minima). Les contrats autoentrepreneurs ne sont pas acceptés.
- **Type de licence minimum** : une licence Direction Sportive et trois licences Encadrements.

- **Fonctions minimums** : un directeur sportif minimum et trois autres fonctions d'encadrement (manager, second DS, mécanicien...)

3/Budget réalisé (année N-1)* minimum : 750 000 euros.

*Pour une nouvelle structure (candidature), 80 % du budget prévisionnel fourni devra être justifié (lettres d'engagements ou conventions des collectivités et contrats partenaires signés) et idem si une structure existante venait à augmenter son budget prévisionnel sensiblement par rapport au réalisé de la saison N-1.

4/Autres dispositions :

- Obligation de participer aux épreuves de la Coupe de France FDJ. En cas d'absence, pénalités en points UCI (sujet à évoquer avec l'UCI).
- À partir de 2025, les exigences pourraient augmenter avec l'intégration dans le cahier des charges la notion « sportive » avec par exemple, le nombre de points UCI de l'effectif minimum et/ou le nombre de jours de Classe 1 et de Classe 2 dans les programmes sportifs.

Structuration juridique de l'équipe : Précisions à intégrer dans le cahier des charges, soit :

- une association (club) ;
- une société avec les coureuses licenciées dans les clubs d'origine.

Contrats coureuses et encadrements : signés avec l'association et/ou la société si ce dispositif existe.

Pour information, des recherches sont en cours afin d'appréhender plus finement les textes réglementaires UCI concernant la possibilité de déposer une candidature dans un autre pays et les modalités déterminant la nationalité de l'équipe.

Le Président met aux voix les modifications proposées par la Commission Nationale Route concernant le cahier des charges des équipes continentales Femmes UCI 2024.

Les modifications apportées par la Commission Nationale Route au cahier des charges des équipes continentales Femmes UCI 2024 sont validées à l'unanimité des votants.

Le Bureau Exécutif évoque ensuite la tarification 2024 (licences et droits d'organisation) pour le cyclisme féminin et invite la Commission Nationale Sport Pro féminin à travailler une proposition qui sera transmise au Trésorier Général et au Directeur financier pour analyse. Cette proposition de tarification sera ensuite présentée au Bureau Exécutif du mois de juin pour avis, puis soumise à son approbation au mois de juillet.

Nicolas ANDRÉ aborde les Championnats de France de Cyclisme sur Route 2024 et indique que la Commission Nationale Route souhaite créer deux titres, et par conséquent deux courses, dans le cadre de la mise en place de la licence Élite Professionnelle, dont le cadre d'attribution est en cours d'analyse. Il est précisé que sur ces Championnats de France réservés à cette catégorie de coureuses, la condition minimum de participantes sera observée et que les épreuves pourraient ne pas être

organisées si ladite condition n'était pas remplie (la décision sera rendue avant le 31 décembre 2023).

S'agissant des Championnats de France de l'Avenir 2024, la Commission Nationale Route propose de les avancer en raison des Jeux olympiques qui se tiendront sur cette même période. La nouvelle date proposée est la suivante : du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024, car cette semaine bénéficie de deux jours fériés (8 et 9 mai) et d'un week-end (11 et 12 mai). Sur le plan scolaire, il est probable que cette semaine soit « chômée » à l'instar du vendredi 19 mai 2023 (pont de l'Ascension).

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Route visant à modifier le calendrier des Championnats de France de l'Avenir 2024 et de les organiser du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024.

Les membres du Bureau Exécutif approuvent à l'unanimité la proposition de la Commission Nationale Route d'organiser les Championnats de France de l'Avenir 2024 du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024.

Nicolas ANDRÉ relate la demande du président du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie visant à réévaluer la grille des points des Championnats de France Ultra Marin 2023 sur la base de la grille d'un championnat régional de métropole.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de conserver les règles en vigueur pour la saison 2023. Le Bureau Exécutif prend cependant acte de la demande du président du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie à compter des Championnats de France Ultra Marin 2024.

Marc TILLY évoque les Championnats de France de Cyclisme sur Route 2025 et fait part de la double candidature du département de la Vendée pour l'organisation des Championnats de France Élite et les Championnats de France Avenir, soit huit jours de compétition.

Nicolas ANDRÉ explique que d'autres nations, telles que l'Italie, regroupent deux compétitions sur six jours, créant ainsi un championnat à l'image de celui de l'UCI et de celui de l'UEC. Or, en France, la tenue de ces Championnats aurait lieu au mois de juin, durant la période dédiée au Grand oral du Baccalauréat. Pour rappel, chaque année, environ 180 coureurs sont en classe de Terminale. De fait, il semble difficile d'adopter ce format de manière pérenne.

Yannick POUHEY estime que la programmation d'un tel événement durant une période d'examen constituerait un message pour le moins négatif. De surcroît, le format du Championnat de France Élite est un modèle de réussite qu'il conviendrait de conserver en l'état.

Cathy MONCASSIN confirme que l'organisation de compétitions durant la période d'examen est problématique.

Le Président partage les propos de Yannick POUHEY concernant la nécessité de préserver le modèle actuel du Championnat de France Élite qu'il serait dommageable de changer, alors que son succès ne cesse de se confirmer. De plus, la période envisagée pose un réel problème en raison des examens scolaires.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel ils décident de laisser une priorité pour les Championnats de France Elite 2025 à la Vendée. L'attribution définitive se fera au bureau exécutif de juin.

Nicolas ANDRÉ annonce que la DSI a mis en ligne depuis le 10 mai 2023 le classement par points des structures (N1, N2, N3 pour les Hommes – N1, N2 pour les femmes).

Le Président salue cette initiative qui constitue un réel point positif pour les clubs fédéraux. Il adresse tous ses remerciements à la DSI et à la DERS pour le travail réalisé.

VI. POINT FINANCIER

Christophe XHONNEUX expose le rapprochement budgétaire et déclare que le résultat cumulé s'établit à -1 461 000 euros au 31 mars 2023. Ce montant est supérieur de 216 000 euros au résultat cumulé attendu au budget.

L'écart positif provient essentiellement de la partie Services généraux/Vie associative, puis de la DERS, et enfin des Autres activités (commercial).

Gilles DA COSTA tient à émettre une alerte quant au possible dérapage des coûts énergétiques qui affecterait le résultat des Services généraux. À ce stade, la FFC n'a aucune visibilité sur ce point de la part de son gestionnaire.

Christophe XHONNEUX procède à la présentation des différents éléments du rapprochement budgétaire.

Services généraux/Vie Associative

Le résultat réel s'élève à 1 261 000 euros versus 1 044 000 euros au budget. Les économies s'expliquent par :

- l'enveloppe restante « Tous en selle » (56 000 euros en cumul à fin mars) qui demeure mobilisable pour des projets soumis au Bureau Exécutif et qui génère pour l'heure un écart favorable mécanique. Un appel à propositions sera effectué en vue de l'affectation de cette somme dès que le rééquilibrage du rapprochement budgétaire sera garanti ;
- les mutations ont engrangé un peu plus de produits que les prévisions ;
- les amortissements liés au terrain de Trappes ont été surbudgétés ;
- un retard de consommation sur les lignes communication et développement ;
- un écart favorable sur la masse salariale à la faveur d'un abattement de 21 000 euros sur la taxe sur les salaires 2022. En avril, les comptes afficheront la récupération de cet abattement pour les années 2021 et 2022 auprès du Trésor public.

S'agissant des licences et des droits d'organisation, les produits affichés correspondent à la mensualisation du budget, dès lors que les niveaux du budget ne

sont pas dépassés, et ne présentent donc aucun écart. Les analyses actuelles dessinent toutefois une tendance légèrement baissière sur les licences.

Vie fédérale

Les centres de coût liés à la Vie fédérale affichent un dépassement de 16 000 euros par rapport au budget. Cette situation s'explique par :

- la comptabilisation sur « Frais et gestion représentation fédérale » de la soirée de Noël et des vœux du Président ;
- les « autres réunions » : délocalisation du Bureau Exécutif et du CNPR à Aigle (Suisse) en novembre 2022.

À date, le Congrès fédéral affiche une économie de 7 000 euros par rapport au budget.

Les commissions sont en économie de 13 000 euros, mais leurs niveaux de consommation sont hétérogènes.

DTN

Cette direction affiche un écart défavorable de 196 000 euros, identifié essentiellement sur :

- la Performance (285 000 euros) : consommations supérieures au budget notamment sur le programme olympique liées aux déplacements coûteux à Jakarta et au Caire pour les qualifications ;
- les frais généraux (39 000 euros), principalement liés aux véhicules (remise en état d'un camping-car) ; aux coûts de péage et de carburant via le dispositif Fleet Pro. Il est prévu que ce point fasse l'objet d'une réévaluation dans le cadre du budget rectificatif ;
- la partie Développement (17 000 euros) : dépassement important sur la transformation numérique, notamment du fait du Championnat d'E-Cycling et sur le plan RSE avec l'achat et la restauration des vélos « Nouveau cycle ». Enfin, une subvention d'AG2R 2022 a été comptabilisée sur le Paracyclisme, mais non provisionnée en charges et en produit.

À noter que la partie médicale affiche un écart positif de 91 000 euros, dont 70 000 euros proviennent de la SMR. Enfin, l'écart favorable de l'INF s'élève à 6 000 euros.

DERS

Le résultat est supérieur aux prévisions à la faveur des écarts favorables constatés sur les charges de structures (45 000 euros), les Championnats de France 2022 (71 000 euros), les Championnats du monde (86 000 euros), les autres épreuves et labellisations (60 000 euros).

Autres activités

L'écart favorable s'établit à 109 000 euros qui est lié :

- à la dépréciation des stocks qui est lissée sur l'année alors que l'écriture apparaît uniquement en fin d'exercice, d'où une économie fictive affichée de 75 000 euros à fin mars. Il conviendra de creuser ce sujet et de le corriger dans le budget rectificatif ;
- aux partenariats/sponsoring ;
- aux recettes de la boutique ;
- au développement DTN commercial.

France Cyclisme

L'écart favorable est de 5 000 euros par rapport au budget, mais qui est lié à des écarts en charges et produits liés à un décalage dans la mensualisation.

Gilles DA COSTA souligne que les effets de l'inflation, laquelle perdure, affectent l'ensemble des prestations (billets d'avion, organisations, etc.). De fait, les estimations qui permettent de sécuriser la tenue du budget se révèlent assez tendues en raison de l'évolution des prix.

Par ailleurs, il est évident que la croissance de l'activité et des ressources humaines se traduit par une augmentation des coûts de fonctionnement.

Le Président partage cette considération et confirme que la FFC a énormément développé ses activités ces six dernières années, activités qui lui ont permis d'assurer une croissance plus importante et de lui conférer une certaine stabilité.

Cependant, il est important que chaque personne demeure extrêmement vigilante et efficiente dans l'engagement de ses dépenses fédérales en fonction des différents objectifs assignés.

Il adresse tous ses remerciements à Gilles DA COSTA et à Christophe XHONNEUX pour le travail effectué et salue la fiabilité de l'outil de pilotage mis en place.

Gilles DA COSTA invite les participants du Bureau Exécutif à lui communiquer au début du mois de juin leurs propositions concernant l'évolution de la tarification (droits d'engagement, droits d'organisation, etc.) pour la prochaine saison.

VII. POINT PARIS 2024

Patrick CLUZAUD déclare qu'il participera à une visioconférence ayant pour thème le Club France.

Le Président annonce que le ministère des Sports a attribué à la FFC 600 invitations pour les Jeux olympiques et 240 pour les Jeux olympiques paralympiques pour les bénévoles. Les modalités relatives à leur répartition seront communiquées ultérieurement.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que les prospections se poursuivent pour 2023 et 2024, notamment dans le cadre du remplacement du contrat d'AG2R.

Au vu de la situation actuelle, il est probable que le volet « Nouveaux produits » soit revu à la baisse dans le budget rectificatif.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que le prochain FISE de Montpellier sera diffusé pour la première fois en clair sur la chaîne L'Équipe.

Plusieurs athlètes fédéraux ont d'ores et déjà accepté de paraître gratuitement dans l'album Panini 2024 dédié aux Jeux olympiques.

S'agissant des Championnats de France sur Route qui auront lieu entre Hazebrouck et Cassel du 22 au 25 juin 2023, le comité d'organisation a publié un message officiel expliquant les raisons pour lesquelles il avait décidé de mettre en place une billetterie payante pour l'arrivée. Or, malgré ce message, les commentaires demeurent particulièrement négatifs à l'encontre de l'organisateur et de la FFC.

Yannick POUEY rappelle que le public paie pour assister aux Championnats de France sur Piste depuis trois années.

Le Président fait valoir que le cyclisme est un sport qui pèse globalement sur les collectivités territoriales. En outre, il s'agit d'une discipline extrêmement diversifiée qui va au contact d'un public multiple, et ce, sans aucun abonnement. De fait, il ne crée aucune addiction pour les familles.

Ludivine DESMONTS-MORNET regrette toutefois qu'un tarif privilégié pour les licenciés FFC, voire la gratuité, n'ait pas été mis en place.

Le Président partage cette considération.

Ludivine DESMONTS-MORNET informe du lancement officiel du nouveau maillot de l'Équipe de France le 17 mai 2023 au travers d'une vidéo. Il sera en vente dans la boutique FFC et chez les distributeurs à compter de cette date. À noter que le CIC a acheté une page de publicité dans L'Équipe qui annoncera le 17 mai l'arrivée de ce nouveau maillot.

Un avenant au contrat CIC a été signé concernant la mise en place de deux opérations lors des Championnats du monde de Glasgow (flocage du logo CIC sur toutes les tenues, hors celles des courses, et promotion de toutes les publications des réseaux sociaux en lien avec ces Championnats).

Le lancement du film carte de visite sur les réseaux sociaux a engrangé un taux d'engagement satisfaisant et un nombre de vues intéressant.

Le déploiement de Vélo+TV se poursuit, avec notamment la diffusion de deux manches de la Coupe de France BMX qui a eu lieu Tréguieux (2 000 visiteurs uniques pour chaque course ; 6 700 utilisateurs différents sur la plateforme ; 500 créations de comptes).

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ déclare qu'aucune attribution d'épreuves n'est à valider ce jour.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUÉY explique que la FFC reçoit de nombreuses demandes de coureurs étrangers licenciés d'une fédération étrangère qui souhaitent rejoindre des clubs français. Or, ces demandes entraînent des problématiques très diverses qui nécessitent un cadre précis. Aussi la FFC a-t-elle souhaité rédiger un projet de note stipulant les règles concernant les coureurs étrangers et la double appartenance.

Christophe LAVERGNE expose le projet de ladite note qui évoque les points suivants :

- la nature du contrat passé entre un club français et un coureur étranger ;
- les conditions légales d'entrée sur le territoire français ;
- la réglementation FFC.

Ce projet de note a été diffusé aux Comités Régionaux afin de recueillir leurs commentaires, ainsi que leurs avis, et sera débattu lors du CNPR des 12 et 13 mai 2023.

Le Président souligne que la protection des territoires antillais est essentielle eu égard à leur spécificité, et que la FFC doit échanger avec l'UCI sur la possibilité de mettre en place des mesures réglementaires différentes.

Dans cette attente, il convient de définir un principe de conventionnement temporaire avec l'établissement de critères précis, car il est important que la France continue d'accueillir des athlètes étrangers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le 15 juin 2023.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY